

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 14 DECEMBRE 2010**

**Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;**

**Présents :**

MM. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul, Adjoints ;  
Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - ZENSES Christa - MM. FREYMANN  
Jean-Marie - KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul - LAMBERT Lucien - NEHLIG  
Christian - SCHMITT Fabien.

**Absents excusés :**

MM. DAHLET Gilbert - DEBES Martial - HERRMANN Arsène ayant donné pouvoir  
respectivement à MM. FREYMANN Jean-Marie, NUSSLEIN Paul et SCHMIDT Simon.

**1. Orientations budgétaires 2011**

Monsieur le Maire précise que le débat sur les orientations budgétaires doit permettre d'identifier les projets prioritaires, réalisables et ayant un début de concrétisation au cours du prochain exercice, qui seront inscrits à la section d'investissement du budget 2011 de la commune.

Après discussion,

Le Conseil Municipal fixe les priorités suivantes pour l'année 2011 et sollicite leur inscription au budget primitif :

- Construction d'un atelier communal avec aménagement de ses abords,
- Aménagement d'un city stade,
- Installation d'un columbarium,
- Travaux de renaturation de l'Eichel,
- Remplacement de fenêtres de l'école primaire et des logements de la rue du Stade,
- Aménagement d'une rampe d'accès handicapé à l'école primaire,
- Remplacement du revêtement de sol dans une ou deux salles de l'école primaire,
- Réfection du revêtement de sol de la salle polyvalente,
- Réparation de la toiture de la cuisine de la salle polyvalente,
- Réfection du chemin forestier formant la limite séparative avec la forêt de Keskastel,
- Réfection de trottoirs (rue de Herbitzheim, rue de la Montée, rue du Moulin...),
- Aménagement du chemin prolongeant l'impasse des lilas,
- Embellissement du parking de la gare...

**2. Construction de l'atelier municipal**

Monsieur le maire rappelle que la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un atelier municipal a été confiée au cabinet d'architecte Alain BENEDICK de Drulingen. Ce dernier a finalisé les aspects techniques de l'opération. Le dossier de demande de permis de construire est en cours d'instruction.

Considérant le projet de construction d'un atelier municipal,

Considérant sa délibération confiant la maîtrise d'œuvre de ce projet au cabinet d'architecte Alain BENEDECK,

Vu le projet définitif et le dossier de demande de permis de construire élaborés par la maîtrise d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le projet technique définitif de la construction de l'atelier municipal, élaboré par la maîtrise d'œuvre, pour un montant prévisionnel total de travaux et d'honoraires de 195.100,00 € HT ;
- Adopter le plan de financement et créer les ressources nécessaires dans la section d'investissement du budget principal ;
- Solliciter les subventions du Conseil Régional d'Alsace et au titre de la DGE;
- Charger Monsieur le maire de l'envoi de l'appel public à la concurrence dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ouvert du Code des marchés publics ;
- Autoriser le maire à signer toutes pièces utiles au projet.

### **3. Aménagement des abords de l'atelier municipal**

Monsieur le maire rappelle que la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement des abords de l'atelier municipal a été confiée au cabinet d'architecte Alain BENEDECK de Drulingen. Ce dernier a finalisé les aspects techniques de l'opération.

Considérant le projet d'aménagement des abords de l'atelier municipal,

Considérant sa délibération confiant la maîtrise d'œuvre de ce projet au cabinet d'architecte Alain BENEDECK,

Vu le projet technique définitif élaboré par la maîtrise d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le projet technique définitif de l'aménagement des abords de l'atelier municipal, élaboré par la maîtrise d'œuvre, pour un montant prévisionnel total de travaux et d'honoraires de 103.840,00 € HT ;
- Adopter le plan de financement et créer les ressources nécessaires dans la section d'investissement du budget principal ;
- Solliciter les subventions du Conseil Général du Bas-Rhin ;
- Charger Monsieur le maire de l'envoi de l'appel public à la concurrence dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ouvert du Code des marchés publics ;
- Autoriser le maire à signer toutes pièces utiles au projet.

### **4. Approbation du contrat de territoire**

Monsieur le Maire expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire « Alsace Bossue - Pays de Sarre-Union », qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes, ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Il rappelle que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2011 - 2016. A ce titre, des opérations portées par la commune sont inscrites dans ce contrat.

Il indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 13 et 14 décembre 2010. Il sollicite l'autorisation du conseil municipal de signer ce document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le contrat de territoire « Alsace Bossue - Pays de Sarre-Union » conclu pour la période 2011 – 2016,
- Autorise le maire à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire « Alsace Bossue - Pays de Sarre-Union ».

## **5. Aide au portage de repas à domicile**

Monsieur le maire présente la demande de contribution au portage de repas émanant de l'ABRAPA qui, dans le cadre de ses missions d'aide et de service à la personne, assure la livraison de repas au domicile des personnes âgées.

Cette prestation favorise le maintien au domicile des personnes âgées les plus démunies. Une nouvelle organisation de ce portage de repas est mise en place permettant de garantir la livraison à domicile de repas spécialement adaptés.

La contribution des communes permettra de réduire le montant du restant à charge pour les personnes aux revenus les plus faibles. Les services de l'ABRAPA assurent l'instruction des demandes en vérifiant notamment les critères d'accès à la contribution communale et en facturent mensuellement le montant à la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Accepter le principe du versement d'une contribution communale au portage de repas selon les critères préconisés par l'ABRAPA ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec l'ABRAPA ;
- Confier le suivi des éléments d'activité du service de portage de repas au CCAS ;
- Charger Monsieur le maire d'émettre les mandats de dépense sur la base de factures mensuelles.

## **6. Espace multi-sensoriel à l'Hôpital de Sarre-Union**

Monsieur le maire présente la demande de subvention émanant de l'hôpital de Sarre-Union qui, dans le cadre de son projet d'animation à la maison de retraite, envisage la création d'un espace multi-sensotriel « Snoezelen ». Une participation de 100,- € est sollicitée par résident de la commune. Le montant des travaux est estimé à 21.239,78 €.

Cet aménagement favorise l'accompagnement de la mémoire émotionnelle des personnes âgées fragilisées par la disparition progressive de leur mémoire cognitive. Ce lieu permettra d'optimiser les effets visuels, tactiles, auditifs, olfactifs des patients et leur apportera du bien être et de la détente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Accorder une subvention pour la création de cet espace multi-sensotriel « Snoezelen » ;
- Fixer le montant de la subvention à 100,- € par résident de la commune, soit un montant total de 100,- € TTC ;
- Charger Monsieur le maire d'émettre le mandat de dépense.

## **7. Adoption de devis**

### **▪ Acquisition de matériels pour la salle polyvalente**

Considérant la nécessité de procéder au remplacement des congélateurs de la salle polyvalente et l'accord de principe donné par l'inter-association d'Oermingen,

Après étude de diverses offres de prix,

Vu la facture dressée le 30 novembre 2010 par le supermarché LECLERC de Sarre-Union, relatif à la fourniture de deux congélateurs pour la salle polyvalente et d'un frigo pour l'école primaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Accepter le règlement de la facture précitée pour un montant total HT de 942,32 € ;
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal ;
- Mettre à la charge de l'inter-association d'Oermingen une participation financière de 687,63 €, correspondant à 80 % des frais d'acquisition des congélateurs ;
- Autoriser Monsieur le maire à régler la facture et émettre le titre de recette.

### **▪ Façonnage du bois de chauffage**

Considérant la décision de confier des travaux de façonnage de 120 stères de bois de chauffage à une entreprise,

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif dressée par M. MULLER Pascal de Oermingen, relatif à l'abattage des arbres, le façonnage de 120 stères de bois et la mise à disposition des stères en limite parcellaire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir l'offre la mieux disant comprenant notamment la mise à disposition des stères de bois entassés en limite de parcelle,
- Accepter l'offre de M. MULLER Pascal pour un prix unitaire de 37,- € HT le stère,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile à la réalisation des travaux et au règlement de la facture.

## **8. Présentation du site internet**

Monsieur l'adjoint au maire présente et commente le projet de site Internet de la commune, qui est en cours de construction.

Le site [www.oermingen.fr](http://www.oermingen.fr) sera référencé sur le réseau Internet au début de l'année 2011.

## **9. Divers...**

### **• Organisation de la fête des aînés**

La fête des aînés ayant lieu le dimanche 19 décembre 2010, la mise en place de la salle est prévue le vendredi précédent à partir de 19 H. 30. Les conseillers municipaux sont invités à participer à ces travaux préparatoires.

- **Animation de la fête des aînés**

Monsieur le maire précise que l'orchestre MEYER Laurent animera la fête des aînés organisée par la commune en date du 19 décembre 2010 et propose le versement d'un montant de deux cent trente euros à l'intéressé.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal décide de :

- Verser une somme de 230,- € (deux cent trente euros) à l'orchestre MEYER Laurent, représenté par M. MEYER Laurent, pour l'animation de la fête précitée,
- Charger Monsieur le maire d'émettre ce mandat de dépenses.

- **Jury du concours des maisons illuminées**

Le jury des maisons illuminées passera dans les rues du village le mardi 21 décembre 2010 à partir de 19 heures pour arrêter le classement du concours 2010.

Sont désignés membres du jury :  
SCHMIDT Simon, KAPPES Jean-Marie, MICHELS Katia et KIRSCH Jean-Paul,  
ainsi que quatre représentants du conseil municipal de Siltzheim.

- **Remboursement des frais d'accompagnatrice du bus bilingue**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que pour la période scolaire 2009 - 2010, un agent de la commune de Keskastel a assuré l'accompagnement des enfants de Keskastel et d'Oermingen dans le bus du transport scolaire bilingue.

Les frais salariaux de cet accompagnement s'élèvent à 5.111,40 €. Les deux communes prennent en charge chacune la moitié de ces dépenses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de prendre en charge la moitié des frais d'accompagnement des élèves du bus du transport scolaire bilingue, engagés par la commune de Keskastel ;
- Fixe le montant de cette participation à 2.555,70 € ;
- Charge Monsieur le maire de procéder au règlement de cette participation.

- **Convention de prestations de service avec la CAF**

Monsieur le maire expose que la structure d'accueil « Les Ecureuils » peut bénéficier d'un financement de la Caisse d'Allocations Familiales sous réserve de la signature d'une convention précisant les engagements réciproques des signataires.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » pour l'équipement précité.

Considérant les dispositions de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « ALSH » pour la période 2011 - 2014,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter les dispositions de la convention précitée,
- Autoriser Monsieur le maire à signer cette convention avec la CAF et produire toutes pièces justificatives sollicitées.

- **Aide à la valorisation du patrimoine bâti**

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. MINNI Claude pour les travaux de rénovation de la toiture de la maison sis 22, rue du Stade. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 15.702,62 € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 10 juin 2002 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. MINNI Claude visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 89 m<sup>2</sup>,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 3,81 € par m<sup>2</sup> de façades, soit 339,09 €.

- **Autres divers**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Stationnement prolongé abusif sur les emplacements à proximité des bâtiments publics,
- Adaptation à prévoir quant à la présentation des données chiffrées du bulletin municipal,
- Entretien et réfection du mur du cimetière...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		NUSSLEIN Paul	
HERRMANN Arsène	Absent	DEBES Martial	Absent
DAHLET Gilbert	Absent	FREYMANN Jean-Marie	
KAPPES Jean-Marie		KIRSCH Jean-Paul	
LAMBERT Lucien		MICHELS Katia	
NEHLIG Christian		SCHMITT Fabien	
SCHMITT Marie Anne		ZENSES Christa	